

Berne, le 18 septembre 2026

Communiqué de presse Évaluer les effets du nouveau système tarifaire de manière juste et objective

La Société suisse de dermatologie et de vénéréologie (SSDV) note que l'association d'assureurs prio.swiss affirme que la conception du nouveau système tarifaire TARDOC est en partie défectueuse. C'est précisément ce dont la SSDV met en garde les autorités responsables depuis des années. Cependant, cela a été à peine pris en compte lors de la conception des nouveaux tarifs.

Parallèlement, la SSDV se défend contre les critiques de Saskia Schenker, directrice prio.swiss, qui se plaint désormais publiquement (SRF Saturday Review du 5 septembre 2026) que les dermatologues gagneraient davantage au lieu de moins que prévu à cause du nouveau système.

La SSDV note avec consternation les déclarations faites par prio.swiss, dans lesquelles des groupes de spécialistes individuels, y compris des dermatologues, sont accusés de facturer à tort trop de services. Saskia Schenker, directrice de prio.swiss, a déclaré: «*Nous voyons dans les données que certains domaines spécialisés dépassent – par exemple, [...] dermatologues [...]. Nous devons aller très précisément au fond de cette question : car en gros, ce sont tous des domaines spécialisés pour lesquels des corrections ont été effectuées sur la base des données. Comment se fait-il qu'ils soient excessifs ?*». Comme raisons possibles, Saskia Schenker suppose que les domaines spécialisés qu'elle mentionne, selon lesquels la profession médicale provoque une expansion de volume et donc plus de ventes.

En tant que SSDV, nous considérons que l'équation des coûts facturés ou des revenus avec les «salaires» ou le revenu personnel est particulièrement problématique: une augmentation du volume facturé des services ne permet pas de faire des déclarations fiables sur le revenu réel d'un médecin sans connaissance du nombre de cas, des effets de décalage, de la répartition des cas, de l'évolution des coûts et de l'état de la facturation. Une telle présentation est non objective et factuellement incorrecte.

Pourquoi les avertissements et les faits ont-ils été ignorés ?

La SSDV a à plusieurs reprises souligné des faiblesses tant avant qu'au cours du développement et de l'introduction du nouveau système tarifaire ambulatoire (TARDOC / tarifs forfaitaires). En particulier, le manque d'homogénéité de certains taux fixes, le problème des multiples lésions et la gamme considérable et difficile à calculer des coûts histopathologiques ont été explicitement abordés.



Ces préoccupations ont été documentées et communiquées à plusieurs reprises aux décideurs responsables – toujours avec la demande que le Conseil fédéral soit chargé de concevoir correctement les montants forfaitaires. Cela a été négligé – également par l'organisation prédécesseuse de l'OTMA, solutions tarifaires suisse SA, qui a co-développé TARDOC et les montants forfaitaires.

Intégrez l'expertise médicale et coopérez étroitement

La SSDV soutient la poursuite cohérente des abus et fraudes réels. Elle travaille de manière constructive au développement futur du système. Elle invite prio.swiss, et en particulier la directrice Saskia Schenker, à collaborer de manière tout aussi juste et différenciée. Olivier Gaide, président de la SSDV, déclare: «Nous nous permettons des critiques parce que nous avons essayé, pendant des années, avec de nombreux experts et médecins engagés, d'aider à façonner les tarifs et tarifs forfaitaires désormais en vigueur. La plupart ont simplement été ignorées. Le fait que nous soyons aujourd'hui critiqués pour le résultat est inacceptable. Nous exigeons une coopération professionnelle et objective.»

Saskia Schenker déclare dans une interview: «L'avantage de la structure tarifaire actuelle, qui vient d'être introduite, est qu'elle peut être révisée chaque année et qu'il s'agit d'un système d'apprentissage qui peut être constamment amélioré. » En tant que la SSDV, nous exigeons une amélioration réelle – pour les patients, mais aussi pour l'ensemble du corps médical. La SSDV est expressément ouverte à une évaluation objective et fondée sur les données des effets du nouveau système tarifaire. L'objectif doit être d'identifier les fausses incitations et les mauvaises interprétations et d'adapter les structures tarifaires là où elles ne sont pas médicalement ou économiquement opportunes.

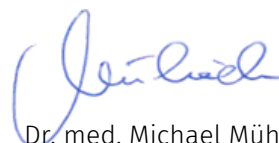
Les responsables de la société pour TARDOC



Prof. Dr Med. Olivier Gaide
Président SSDV



Dr. med. Michael Geiges
Ancien président de la SSDV



Dr. med. Michael Mühlstädt
Délégué tarif de la SSDV



Société Suisse de Dermatologie et Vénéréologie
Società Svizzera di Dermatologia e Venereologia
Swiss Society of Dermatology and Venereology
Schweizerische Gesellschaft für Dermatologie und Venerologie